

DES DOCUMENTS PEU CONNUS SORTIS DE L'OUBLI

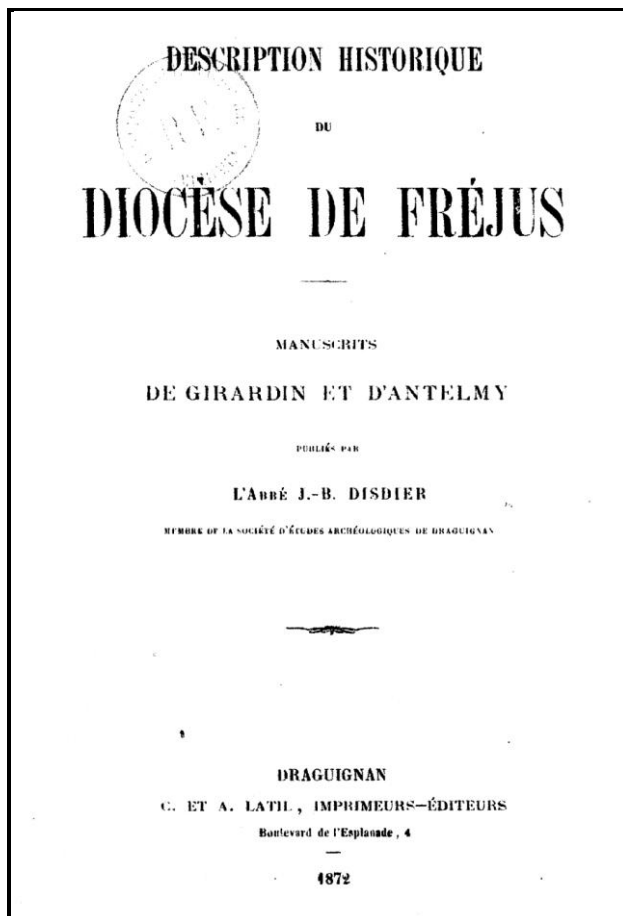
La *Société d'histoire de Fréjus et de sa région* se propose de rééditer certaines études ou documents d'histoire ayant trait à notre proche région, peu accessibles ou simplement oubliés.

Dans le cas où les droits sur la propriété intellectuelle ne sont pas éteints, une autorisation écrite des ayants droit (s'il en existe) sera requise.

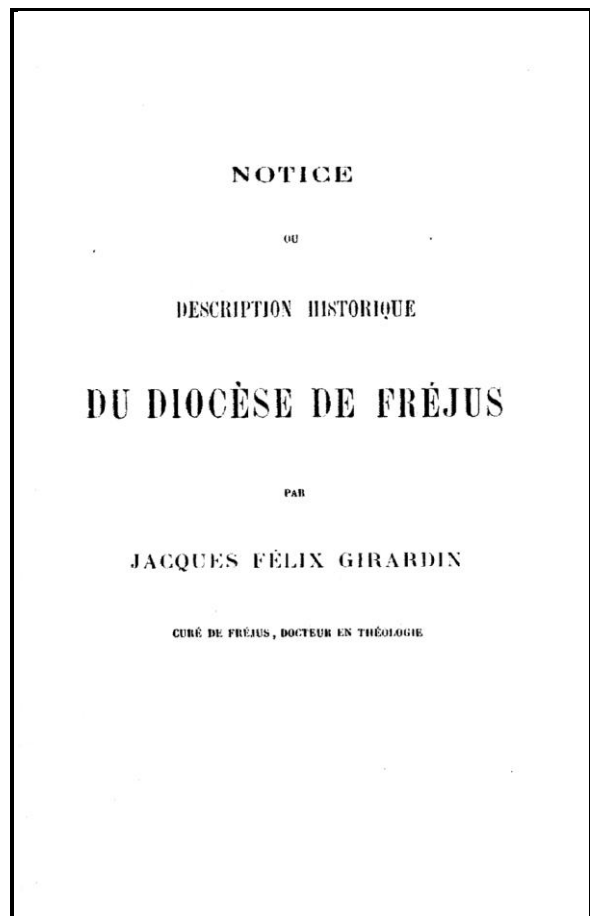
Dans cette optique, Daniel Brentchaloff nous a proposé de publier cette année un manuscrit de Jacques Félix Girardin décrivant le diocèse de Fréjus, écrit de 1748 à 1754, et publié par l'abbé J.-B. Disdier en 1872*. Il nous le présente ainsi :

Il y a peu à dire sur l'auteur de la *Description historique du diocèse de Fréjus*, J. F. Girardin (1678-1753) ; les archives de l'évêché sont à peu près muettes à son sujet.

Au tout début du XVIII^e siècle, pendant l'épiscopat de A.-H. de Fleury, il obtient le titre de docteur en théologie. Il sera nommé curé (on disait alors vicaire) de la paroisse Saint-Sauveur de Cogolin, puis de Saint-Léonce de Fréjus, où se trouvait sa demeure familiale, Grande-rue Saint-Joseph, au n° 153 de l'actuelle rue Jean-Jaurès. Là, il se découvre un engouement pour l'histoire et un vrai talent d'écrivain. Dans le cléricisme ambiant de son



Première page du livre



Première page de la partie Girardin

* NDLR : Le livre peut être consulté sur le site *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France.

époque, son histoire sera celle du diocèse :

Le 1^{er} janvier 1729, les consuls de Fréjus, privés de ressources, adressent une supplique à André-Hercule de Fleury, leur ancien évêque (1698-1715), devenu cardinal et ministre du jeune roi Louis XV. Leur requête sollicite ce haut patronage pour la publication d'une "Histoire de la ville et de l'Église de Fréjus" « *qui sera utile au public et d'une grande satisfaction aux fréjulois qui ne voyant que les restes infortunés d'une ville jadis si florissante, trouveront dans les tems les plus reculés la suite des évènements qui l'ont réduite en cet état* »¹. Bienveillant envers ses anciens fidèles, Fleury donna aussitôt son aval, et l'ouvrage sera édité à Paris, en 2 tomes in-12°, cette même année 1729. De plus, il offrira aux "Fréjulois", en souvenir de son préceptorat, un portrait de son royal élève âgé de dix ans : « *Ils [le bureau municipal] exposent encore qu'il existe un tableau de la maison commune représentant Louis XV encore enfant...* »²

Avec ce privilège de haute lignée, l'ouvrage sera loué et apprécié dans les milieux ecclésiastiques et bourgeois lettrés contemporains. C'était, en effet, la première fois qu'on pouvait lire une histoire de Fréjus en français. Dès lors, et pendant un siècle et demi, Girardin sera surnommé et réputé comme "l'historien de Fréjus".

Suit un silence d'une vingtaine d'années. Il prépare une sorte d'encyclopédie de son diocèse, avec force détails et précisions sur chacune des paroisses. Ce travail de longue haleine restera à l'état de manuscrit et inachevé, comme celui de son illustre prédécesseur, Joseph Antelmy³ (1648-1697). On doit à l'abbé J.-B. Disdier la réunion et la publication des deux études, telles qu'il les a trouvées, en latin et en français.

Daniel Brentchaloff

La première partie du livre est consacrée au manuscrit de Girardin. Il renferme toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Fréjus. Celui-ci ayant été divisé en neuf doyennés par M^{gr} de Fleury, un chapitre est consacré à chacun d'eux, après une présentation générale et une étude sur la voie aurélienne :

Chapitre 1 : Idée générale du diocèse de Fréjus

Chapitre 2 : de la voie aurélienne

Chapitre 3 : du doyenné de Fréjus

Chapitres 4 à 11 : les autres doyennés.

Nous reproduisons ci-après l'intégralité du chapitre 1 et une partie du chapitre 3, avec la description des proches paroisses de notre région, dans l'ordre où elles apparaissent.

La graphie de l'époque est respectée.

1 Archives communales de Fréjus, BB 27, f° 12-13.

2 *Ibid.*, D 1, f° 335 (1792).

3 Une copie du manuscrit d'Antelmy a été traduite par Claude Maignant :

Antelmy (J.), Description du diocèse de Fréjus. Traduction de C. Maignant. In *Annales du sud-est varois*, 18, 1995. Dans les pages de présentation figure une notice biographique sur l'auteur, rédigée par D. Brentchaloff. L'original en latin, *Descriptio Dioceseos Forojuliensis*, constitue la partie 2 du livre de J.-B. Disdier.

CHAPITRE I

IDÉE GÉNÉRALE DU DIOCÈSE DE FRÉJUS⁴

L'Empire romain étoit divisé en quatorze diocèses, c'est-à-dire en quatorze grands gouvernements qui renfermoient cent vingt-sept provinces. On y envoyoit des magistrats comme vicaires de l'Empire, pour y tenir les peuples soumis, faire valoir les lois romaines, exécuter eux-mêmes les ordres de la République ou des Empereurs, et rendre souverainement la justice. Ces magistrats suprêmes faisoient leur résidence dans la principale ville de leur district ; et ils avoient des officiers subalternes pour agir sous eux dans les provinces et les villes de leurs diocèses. Les auteurs sacrés et profanes appellent ces gouverneurs des diocèses, Présidents, Proconsuls, Propréteurs, etc.

L'ordre ecclésiastique fut établi sur l'ordre civil, presque dez l'établissement de la religion chrétienne ; on mit dans chaque diocèse un Vicaire ecclésiastique, qui fut ensuite nommé Patriarche, ou Primat, dont la juridiction s'étendoit sur plusieurs Evêques et Archevêques, et qui jugeoit les affaires ecclésiastiques en dernier ressort. Les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem, les primats d'Afrique sont assés connus dans l'histoire de l'Eglise qui nous apprend que ces prélats si distinguez, outre l'administration qu'ils avoient d'un vaste territoire en particulier, exerçoient une juridiction générale sur le territoire d'un grand nombre d'autres prélats.

La révolution des tems, les changements des princes et des Etats, n'ont presque rien changé dans l'ordre ecclésiastique, les patriarchats, les primaties, les archevêchez subsistent encore. Il y a seulement cette différence, que Diocèse ne signifie plus une assemblée de plusieurs provinces, mais, dans un un sens plus limité, une seule province, sous le Métropolitain, composée de quelques évêques qui ont leurs sièges dans de simples villes, auprez de la ville métropolitaine, comme la province ou diocèse d'Aix, en ce sens, est composée des évêques d'Apt, Fréjus, Riez, etc. Enfin le nom de Diocèse se donne communément aujourd'huy à l'étendue d'un pays qu'un simple évêque gouverne : ainsi l'on dit, le diocèse de Toulon, le diocèse de Marseille.

Il y a des diocèses d'une étendue immense dans plusieurs royaumes, et pour ne parler que de la France, les diocèses d'Autun, de Bayeux, d'Angers, etc., ont plus de six cens paroisses ; ceux de Chartres, de Clermont, de Limoges en ont plus de huit cens ; l'archevêché de Rouen, quatorze cens ; et le seul évêché de Toul dix sept cens.

Les diocèses de Provence sont fort petits parce qu'elle n'est pas grande et qu'on y compte onze évêchez, qui sont, Fréjus, Grasse, Vence, Glandeven, Senez, Digne, Riez, Sisteron, Apt, Toulon et Marseille, outre deux archevêchez, Aix et Arles.

Le diocèse de Fréjus que je commence à décrire, renferme plus de paroisses que tous ces diocèses, Aix seul excepté. Elles se montoient à plus de cens dans le registre de nos anciens comptes ; il n'y en a réellement aujourd'huy que soixante et dix qui sont :

Fréjus,	Grimaud,	Cottignac,	Barjols,
Saint-Tropez,	Serenon,	Lorgues,	Bargemon,
Montauroux,	Pignans,	Seillans,	Le Muy,
Aups,	le Luc,	Flayosc,	Draguignan,
Callian,	Claviers,	Fayence,	les Arcs,
Ramatuelle,	Roquebrune,	Salernes,	Monts,
Chateaudouble,	Le Puget,	La Moutte,	Carcès,
La Roque,	Empus,	Gonfaron,	Entrecastaux,

⁴ Page 4 du livre.

Brenon,	Tourrettes,	Trans,	La Martre,
Calas,	Villocrose,	Escragnole,	Cougoulin,
Tourtou,	La Napoule,	La Garde,	Silans,
Le Toronet,	Gassin,	Pontevès,	Sainte-Maxime,
Figanière,	Fos,	Taradel,	Montferrat,
Monfort,	Les Adrets,	Comps,	Vins,
La Moure,	Bargème,	Cabasse,	le Revest,
Broves,	Flassans,	Valderoure,	Bagnols,
Le Canet,	Chateavieux,	Saint-Rapheau,	Vidauban,
La Bastide.			

Les diocésains de Fréjus appellent leurs curez, vicaires, et leurs vicaires, curez et secondaires ; cela est commun dans les autres diocèses de Provence. Les Mandemens de nos évêques s'expriment ainsi : « A tous Prieurs, Vicaires, Curez, etc., » contre la pratique du reste des évêques de France. Les vicaires y sont au nombre de soixante et treize ; parce qu'outre les soixante dix qui gouvernent les paroisses, il y en a deux sous le même toit à Fréjus, à Barjols et à Bargemon.

Ils ont sous leur administration plus de soixante mille communians, ce qui joint aux enfants, se monte à plus de quatre vingts mille âmes⁵. Mais selon la grandeur des paroisses, on donne aux vicaires, un, deux et trois secondaires, pour les aider aux soins des âmes.

Il y a environ quatre vingts dix secondaires qui sont entretenus aux dépens de la dîme des lieux : mais en vérité, ce qu'on leur donne est bien peu de chose, et ne sauroit suffire maintenant, à leur entretien. Les prêtres des grands diocèses de France seraient dans la dernière surprise d'apprendre que ceux de Provence n'ont que cent cinquante livres pour tout bien.

La plupart des curez du diocèse de Fréjus sont à la congrue, c'est-à-dire, n'ont pour rétribution que trois cents livres par an ; d'autres sont codécimateurs et par conséquent un peu mieux dans leurs affaires.

Il y reste encore quelques prieurs qui font les fonctions curiales ; mais il n'y a plus de paroisse qui soit administrée par des réguliers.

On prêche l'Avent et le Carême dans douze de ces paroisses, et le Carême dans trente quatre : ainsi voilà quarante six églises où le pain de la parole de Dieu est distribué avec abondance. Il y a dans chaque paroisse des petits Bénéfices de l'un et l'autre patronage, dont on conserve les monumens rédigés dans un livre in-folio fait en 1612, pendant la visite générale que fit Barthélemy de Camelin évêque de Fréjus, où tous les fonds des Bénéfices du diocèse grands et petits, pensions, revenus, preys, vignes, terres, maisons, seigneuries, sont décrits avec une grande exactitude, sur le rapport des principaux habitans des lieux. Ce livre est appelé la Pancarte. On le garde soigneusement dans les archives de l'évêché et chacun peut l'aller consulter dans le besoin.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y a cinq collégiales dans le diocèse de Fréjus. On a recours au vice-légat d'Avignon pour la Datte et les Bulles des Bénéfices ; et si on n'est pas pressé on s'adresse à Rome.

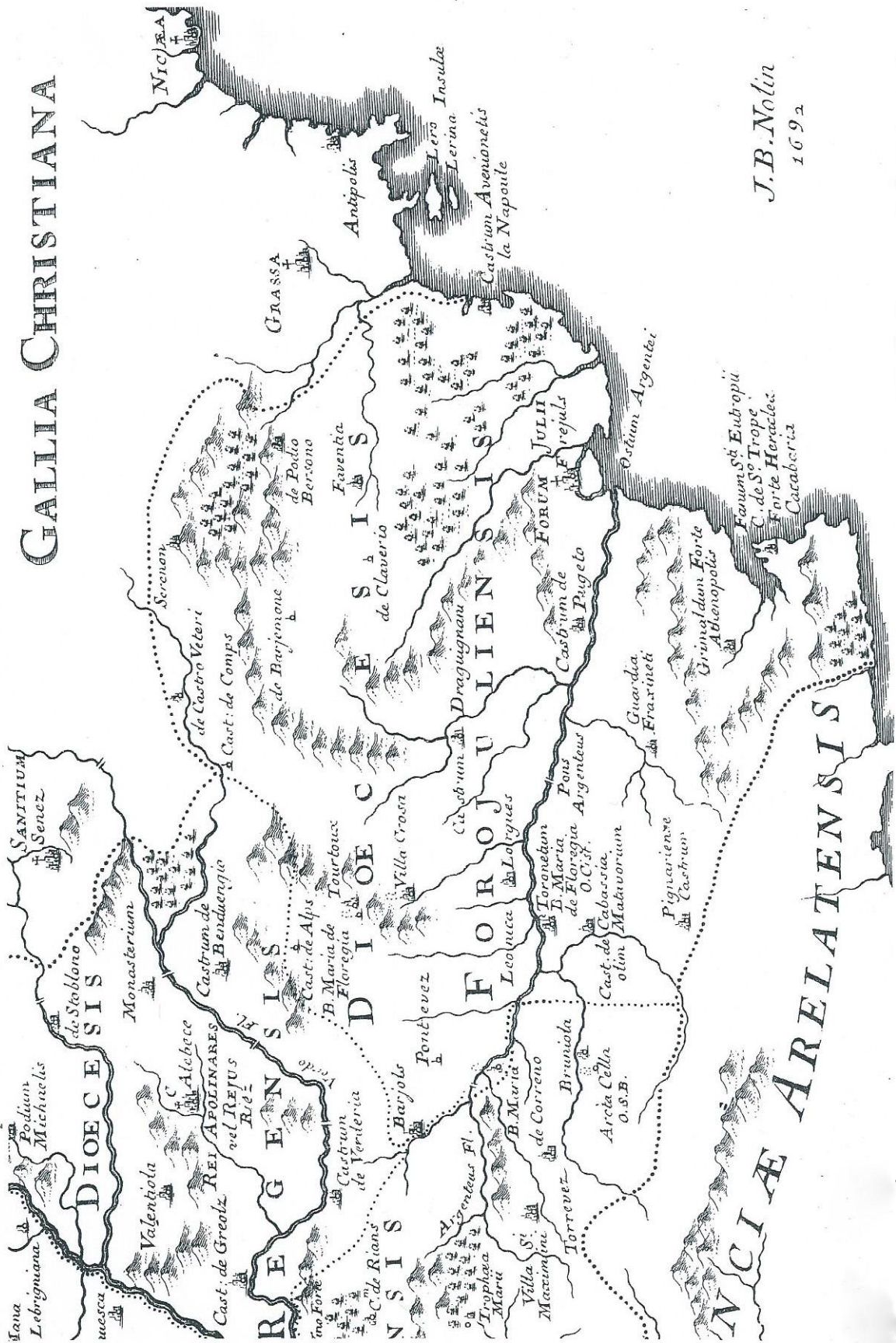
Le patron est saint Léonce martyr vers la fin du V^{me} siècle.

On y récite le Bréviaire romain.

Le Synode y est convoqué la troisième semaine aprez Pâques. Enfin il y a un séminaire pour disposer les ecclésiastiques aux ordres, fondé depuis plus de 80 ans.

5 D'après cette manière de compter, il suffit d'ajouter un tiers au nombre des communians pour avoir la population totale.

GALLIA CHRISTIANA



J.B. Nolin
1692

Ce diocèse est orné de religieux de presque tous les ordres, Chartreux, Dominicains, Carmes, Augustins, Jésuites, PP. de l'Oratoire, PP. de la Doctrine chrétienne, Cordeliers, Capucins, etc., de l'Abbaye du Toronet de l'ordre de Cîteaux, et de huit couvents de religieuses. On y possède les reliques de sainte Maxime vierge du huitième siècle, sous la règle de saint Benoît. Celles de saint Auxile martyr et évêque de Fréjus.

Jacques Duèse fait pape au commencement du XIV^e siècle l'a gouverné plus d'onze ans. Cinq ou six cardinaux l'ont illustré ; et il a produit plus de trente évêques dont nous avons la connaissance, sans parler de ceux des premiers siècles ; puisque l'histoire ecclésiastique rapporte que le monastère de Lérins du diocèse de Fréjus étoit un séminaire d'évêques.

Le même diocèse a porté divers auteurs célèbres : Morery, Pastour, Mourgues, Antelmy, Gaytte, etc., trois grands Maîtres de Malte, Frère Arnaud de Comps, F. Bertrand de Comps, F. Hélicon de Villeneuve. Deux généraux d'ordre, F. Barthélemy Texier, maître général de l'ordre de saint Dominique, et Père Laurent Audifren, général des Carmes déchaussez. Quelques lieutenants généraux des armées du Roi et des Commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit. Enfin plusieurs familles distinguées y font leur résidence ; les Vintimilles, les Villeneuves, les Castellanes, les Pontevez, etc.

La bulle du pape Pascal II, datée de Latran la 14^e année de son pontificat, c'est-à-dire en 1114, en faveur d'Otton abbé de Saint-Victor de Marseille, nous apprend le nombre de prieurez ou cures que ce fameux monastère de Bénédictins avoit dans le diocèse de Fréjus ; les voici :

*Paschalis servus servorum Dei, etc...in episcopatu Forojuliensi, ecclesiam parrochiatem sanctæ Mariæ de Cabaza, sancti Pontii ; sancti Petri, cellam sanctæ Mariæ de Luc, sancti Petri de Archs, parrochiam ecclesiam ipsius castrum cum capellis suis, ecclesiam sancti Juliani de Aila, cellam sancti Cassiani de Sala Laudimii, sancti Victoris de Mota, sancti Romani de Scanz, sanctæ Mariæ de Palione, sancti Victoris de Rocca Taliada, sancti Salvatoris de Burnis, ecclesiam parrochiam de Celians, ecclesiam sanctæ Mariæ, cellam sanctæ Mariæ de Barjemone, sancti Ausilii, parrochiam ecclesiam de Calars, cellam sancti Torpetis, sancti Pontii, sanctæ Mariæ de Questa, ecclesiam parrochiam de Grimal, sancti Antonini de Intra Castels, monasterium sanctæ Mariæ de Villa croza, sancti Petri de Salernas, cum parrochiali ecclesia, sancti Domnini de Tortorio, sanctæ Mariæ de Villa Alta, sancti Martini de Rocca Bruna*⁶.

Les moines de Lérins possédoient aussi plusieurs Bénéfices dans le diocèse, tels que Callian, Empus, Serenon, La Napoule, etc. Les chanoines réguliers de Pignans en avoient encore d'autres, comme Trans, Cougoulin, La Garde, Gonfaron ; ainsi il en restoit bien peu aux prêtres séculiers.

Les Bénéfices que les réguliers administroient sont appelez par les canonistes : *Prioratus*..... Les religieux étoient amovibles, obligez d'obéir et de quitter leurs Bénéfices, dez que leurs supérieurs les rappelloient : de là vient que ces bénéfices étoient aussi appelez *Obedientiæ*.

6 Note (D. Brentchaloff) : Bénéfices de l'abbaye Saint-Victor de Marseille dans le diocèse de Fréjus :

Pascal [Pascal II, pape de 1099 à 1118], *serviteur des serviteurs de Dieu...Dans l'évêché de Fréjus, l'église paroissiale de sainte Marie de Cabasse, de saint Pons, de saint Pierre, l'église de sainte Marie du Luc, de saint Pierre des Arcs, l'église paroissiale du même village avec ses chapelles, l'église de saint Julien d'Aille [à Vidauban], l'église de saint Cassien de Sale Laudimii [au Muy], de saint Victor de la Motte, de saint Romain des Esclans [à la Motte], de sainte Marie de Palayson [à Roquebrune], de saint Victor de Roche Taillée [à Roquebrune], de saint Sauveur de Burnis [à Roquebrune], l'église paroissiale sainte Marie de Seillans, l'église sainte Marie de Bargemon, de saint Ausile, église paroissiale de Callas, l'église de saint Tropez, de saint Pons [à Grimaud], de sainte Marie de la Queste [à Grimaud], l'église paroissiale de Grimaud, de saint Antonin d'Entrecasteaux, le monastère de sainte Marie de Villecroze, de saint Pierre de Salernes avec l'église paroissiale, de saint Domin de Tourtour, de sainte Marie de Villehaute [à Ampus], de saint Martin de Roquebrune.*

Après avoir pris leur entretien, et celui de leurs confrères qui travailloient avec eux au salut des âmes, il leur étoit enjoint de convertir le reste de leurs revenus, au profit du monastère d'où ils étoient tirez ; ou, s'ils étoient seuls, d'y envoyer tout leur superflu. Cela faisoit que les religieux des paroisses gardoient leurs vœux d'obéissance et de pauvreté. Mais l'ordre monastique s'étant relâché, les prieurez devinrent perpétuels, et les moines qui possédoient les gros revenus les gardoient tous pour eux et s'en rendirent les maîtres. Il n'y eut plus que quelques chanoines réguliers qui observoient la règle ordinaire. Enfin les moines abandonnèrent le soin des paroisses, et y mirent des prêtres séculiers qu'on appela vicaires. Ils eurent soin cependant de conserver les principaux revenus de leurs prieurez, et de ne donner à ces prêtres que le moins qu'ils pouvoient pour leur entretien. Les papes ont accordé dans la suite des bénéfices réguliers en commande à des séculiers. Ils en ont aussi sécularisé, et en particulier pour le diocèse de Fréjus, la prévôté de Pignans ayant été sécularisée, tous les bénéfices qui en dépendoient l'ont été de même dans le siècle passé, et l'abbaye de Saint-Victor de Marseille ayant été aussi sécularisée depuis peu les bénéfices qui en dépendoient dans ce diocèse sont devenus par conséquent séculiers.

Les bénéfices du diocèse de Fréjus sont injustement surchargés de décimes par le Clergé général, sans que le bureau du diocèse qui s'en aperçut de ce commencement ait pu jusqu'ici remédier à ce désordre. Pour mettre tout d'un coup cette injustice dans son jour, je n'ai qu'à faire remarquer que le diocèse d'Aix a cent mille écus de revenu, et que celui de Fréjus n'en a que cinquante mille. Cependant en 1516, qui fut la première année où François I^{er} leva les décimes sur le clergé de France, Fréjus fut taxé quatre mille six cents quatrevingts quatorze livres, et le diocèse d'Aix qui devait être taxé au double ne le fut que de cinq mille cinq cents quatrevingts huit livres. Quelle disproportion par rapport aux revenus de l'un et l'autre diocèse !

Bien plus dans l'assemblée de Poissy, tenue en 1561, au lieu de diminuer quelque chose de la somme imposée au diocèse de Fréjus, les évêques l'augmentèrent de la somme annuelle de neuf cents soixante livres onze sols ; c'est-à-dire d'un quint de plus, et diminuèrent la taxe d'Aix de cent vingt huit livres, contre l'ordonnance de nos Rois, qui ont toujours prétendu que les décimes seroient départies et colligées sur chaque diocèse à la forme qu'on avoit accoutumé de les colliger depuis 1516, chacun pour son égard sans aucune augmentation et sur-charge sur un diocèse, à la décharge et diminution d'un autre. Aix, Nîmes et Grasse profitèrent de nos malheurs, et leur taxe fut diminuée. Cette double sur-charge est d'une extrême conséquence pour les bénéficiers du diocèse de Fréjus, par rapport aux dons gratuits, subsides et autres taxes et emprunts que le clergé général fait de tems en tems pour nos Rois, puisque le clergé de Fréjus supporte d'un million, environ cinq milles livres, au prorata des diocèses. Le bureau de Fréjus a plaidé autrefois sur ce sujet avec le bureau du diocèse de Grasse qui proposa un accommodement bien médiocre qu'on accepta néanmoins. On intenta de même un procez au diocèse d'Aix et à celui de Nîmes : mais on est demeuré là.

M. le cardinal de Fleury, notre ancien évêque, étant devenu ministre de Louis XV, voulut en 1727 faire un nouveau département des biens du clergé de France pour remédier aux anciens abus. On demanda aux bénéficiers de chaque diocèse une déclaration exacte des fonds et revenus ecclésiastiques qu'ils possédoient pour taxer chacun selon ses biens ; mais les bonnes intentions de Son Eminence furent éludées par les grands et riches diocèses de France qui ne sont guère taxez.

L'évêché de Fréjus vaut plus de trente mille livres de rente, et la somme que ces bénéficiers donnent au Roi chaque année se monte ordinairement à vingt deux ou vingt quatre mille livres.

La foi de J. C. y a été annoncée de les premiers siècles de l'Eglise, comme je prouverai dans le chapitre suivant.

Au reste on peut diviser ce diocèse en trois régions qui en font comme un amphithéâtre. L'une est près de la mer, où l'on trouve dans chaque paroisse des plaines fertiles en grains, des prairies et des vignobles. L'autre est composée de collines qui forment quantité de vallées et des coteaux diversement exposés au soleil : mais tout y est couvert d'oliviers et de vignes. La troisième n'est que montagnes peu fertiles et presque sans arbres ; mais on ne laisse pas d'y trouver quelques endroits bons ou agréables avec des villages. Toutes ces régions sont dans un climat tempéré mais plus froid et plus salubre dans les montagnes et les collines qu'au voisinage de la mer.

Ce diocèse est en Provence. C'était autrefois le pays des Oxibiens dont parlent les anciens auteurs. Il fut dès le commencement du règne des Romains dans la seconde Gaule Narbonnoise sous la métropole d'Arles. Mais par le changement qui survint sous saint Léon et ses successeurs, le diocèse de Fréjus se trouva dans la troisième province Viennoise sous la métropole d'Aix et les divers princes qui ont dominé en Provence depuis la décadence de l'empire romain. Mais depuis la mort de Charles III, comte de Provence, arrivée en 1482, ce prince mourant sans postérité, et ayant fait héritier de ses états Louis XI, le diocèse de Fréjus est passé heureusement avec le reste de la Provence sous la domination des Rois de France.

Il a le diocèse de Grasse ou d'Antibes à l'orient, ceux d'Aix et de Toulon au couchant, ceux de Riez et de Senez au septentrion, enfin cette partie de la mer Méditerranée que les Romains nommoient mer Ligustique, le termine au midy.

CHAPITRE III

DU DOYENNÉ DE FRÉJUS⁷

M. le cardinal de Fleury étant évêque de Fréjus divisa son diocèse en neuf doyennés, qui sont : Fréjus, Draguignan, Aups, Barjols, Lorgues, Pignans, Saint-Tropez, Seillans et Bargemon.

...Comme j'ai déjà parlé fort au long de la ville épiscopale de Fréjus dans les livres précédents, il ne me reste qu'à décrire les paroisses de son doyenné qui subsistent ; à quoi j'ajouterai celles qui ne sont plus et les lieux remarquables qu'il renferme.

SAINT-RAPHEAU⁸

Ce village est à un quart de lieue de Fréjus à l'orient sur le bord de la mer. Une tour élevée l'annonce de loin, elle soutient l'église paroissiale du côté du midy. Elles sont, l'une et l'autre, bâties de pierres de taille et paroissent avoir sept ou huit siècles d'antiquité.

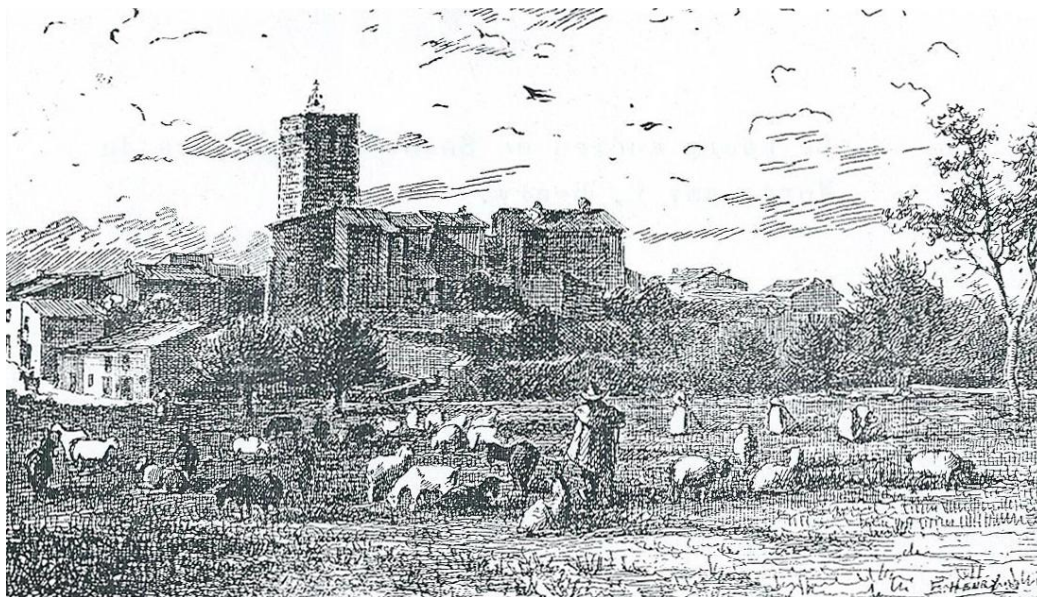
L'ange saint Raphaël en est le patron.

Les moines de Lérins, ceux de Saint-Victor et les chevaliers du Temple ont possédé tour à tour la dime de ce lieu. On y voit les débris d'une grande maison monastique attendant l'église. Cette église fut consacrée le 7 octobre, on ne sait quelle année, ni par quel évêque. Enfin celui de Fréjus a depuis longtemps la dime de cette paroisse.

Bérenger IV, revenant du concile de Plaisance, en 1095, ayant abordé à l'isle de Lérins, touché de respect pour ce saint lieu et convaincu par les représentations des moines, déclare dans une charte qui se conserve à Lérins, qu'il rend à ces religieux l'église et la dime de Saint-Rapheau ; ce qui marque qu'on la leur avoit ôtée injustement, soit que ce fut quelque évêque

⁷ Page 26.

⁸ Page 27.



Le bourg ancien de Saint-Raphaël, vu du nord. Gravure de E. Henry

qui l'avoit précédé ou le moines de Saint-Victor : *Ego Berengarius Dei gratia Forojuliensis episcopus, de Placentino concilio sub Urbano papa celebrato rediens, atque in ramis Palmarum apud sanctum Honoratum Lyrinensis monasterii loci sanctitati oculis et animo pernotando ac reverentia insistens... Aldeberto abbati immo sub illo monachis omnibus ibidem Deo commilitantibus, ecclesiam sancti Raphaelis et altare cum omni possessione sua... salva Forojuliensis ecclesiae fidelitate, nimia loci veneratione commotus reddo*^{9,10}

Cependant nous lisons que 70 ans après, Bertrand André, évêque de Fréjus, ôta ce bénéfice aux religieux de Lérins et le donna aux religieux de Saint-Victor, comme un évêque qui avoit précédé Bérenger les en avoit aussi privés et en avoit mis d'autres en possession. Enfin on dit par tradition que les Templiers y avoient une demeure. L'évêque de Fréjus jouit néanmoins de la dime et seigneurie de Saint-Rapheau depuis plusieurs siècles.

Cette paroisse a 300 communians, un vicaire à la congrue et deux petits bénéfices, l'un sous le titre de Saint-Jean et l'autre de Saint-Louis.

Placée au bout oriental de la plage de Fréjus et un peu à couvert du levant par une haute colline nommée Saint-Sébastien, elle sert de refuge aux bâtimens qui viennent charger ou décharger des marchandises et des denrées pour le compte de Fréjus et des lieux d'alentour. Il y a plus de 30 ans qu'on y bâtit une redoute sur une éminence pour défendre en cas de besoin les bâtimens qui mouillent au dessous. On trouve auprès de là un bain taillé dans le roc de la mer, et les vestiges d'une maison faite par les Romains pour recevoir ceux qui venoient s'y baigner.

Son terroir est fort vaste vers l'orient, passablement bon et cultivé. Il renferme beaucoup de collines et des montagnes couvertes de pins et d'arbrisseaux.

9 NDLR : pour une citation complète, voir :

D. Brentchaloff, Saint-Raphaël en Provence ; In *Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*, 2006, 7, p.86-87.

On pourra se reporter à cet article pour connaître le contexte historique.

10 Traduction (J. Carle) : « *Moi, Bérenger, évêque de Fréjus par la Grâce de Dieu, de retour du concile de Plaisance célébré sous le pape Urbain et lors de la fête des Rameaux, à Saint-Honorat, au monastère de Lérins, le regard pénétré par la sainteté du lieu, avec une âme et un respect attentionnés ... À l'abbé Aldebert, et même à tous les moines placés sous son autorité, servant Dieu sous le même drapeau en ce même endroit, je restitue l'église de Saint Raphaël et son autel avec toutes ses possessions ... Avec la fidélité conservée de l'Église de Fréjus, ému par une extrême vénération pour le lieu. »*

AGAY¹¹

Agay fut aliéné de l'évêché de Fréjus par Barthélemy Camelin, au commencement du siècle passé, et vendu comme arrière-fief de Saint-Rapheau, à un officier de la famille de Roux, pour quarante écus de pension annuelle avec réserve de la haute justice.

Cette terre n'a pour habitans que quelques fermiers auxquels le vicaire de Saint-Rapheau administre les sacremens. Elle est située au bors de la mer, où il arrive des bâtimens presque tous les jours, parce qu'elle est ornée d'un vaste et bon port que la nature a formé à couvert de tous les vens par de hautes collines qui le serrent de prez. Ce port a été connu des anciens, ils le nomment, dans leur itinéraire maritime et ailleurs, *Agathon portus*¹². On voit prez de la maison du seigneur une chapelle et une redoute et quelques canons pour la sureté du port. Le seigneur du lieu a le droit d'ancrage sur les bâtimens qui prennent entrée dans le port.

Cette terre est passée par le mariage de l'héritière de la maison de Roux, dans la maison du sieur Giraud de la Garde de Draguignan.

Les actes du martyr de saint Porcaire, abbé de Lérins, dans le huitième siècle rapportent que les Sarrasins, aprez avoir massacré ce saint et presque tous ses moines, se retirèrent au port d'Agay, emmenant avec eux quatre jeunes religieux, dont ils comptoient faire quatre apostats ; mais eux se voyant mal gardez sur le rivage où on les avoit fait descendre, s'enfuirent d'Agay vers le soir, et grimperent sur les collines dont les arbres les déroberent à la vue de ces pirates. Ce pays ne leur étoit pas inconnu, de sorte qu'après avoir erré quelque tems la nuit, ils rattrapèrent le vieux chemin aurélien, et arrivèrent heureusement le lendemain au monastère d'Arluc, qui étoit sur le bord du fleuve de Siagne, où est aujourd'huy l'hermitage de Saint-Cassien.

M. Baillet se trompe quand il avance, dans la vie de saint Porcaire, que le Reiran se dégorge dans le port d'Agay, puisque ce torrent porte ses eaux du terroir de Fréjus dans le fleuve d'Argens à deux lieues d'Agay, vers le couchant. Il y a néanmoins un autre torrent nommé la rivière d'Agay qui se jette dans le port.

BAGNOLS¹³

Pierre de Camelin fit échange de la partie de juridiction qu'il avoit à Montauroux avec M. Lombard de Gourdon qui avoit une portion de celle de Bagnols : ainsi l'évêque de Fréjus est en entier seigneur de Bagnols, qui a huit cens comunians, un curé et deux secondaires.

L'église, qui a été rebâtie au commencement de ce siècle, est propre et vaste. Elle a pour patron saint Antonin, martyr sous Dioclétien.

Ce bourg est bâti sur une éminence avec une très belle fontaine : son terroir touche à celui de Fréjus, et porte des oliviers, des vignes et des châtaigniers en quelques endroits. Ses collines sont toutes couvertes de pins. Il est au nord et à deux lieues de Fréjus.

LE MUY¹⁴

Jean-Baptiste de Félix, seigneur de la Renarde et comte de Grignan, possède la terre du Muy, dont il porte le nom. Il y a bâti un beau château sur les ruines de l'ancien, qui fut brûlé par l'armée du duc de Savoie en 1707. Mais étant sous-gouverneur de Monseigneur le Dauphin

11 Page 29.

12 Voir : Brentchaloff (D.), Illusoire Agathon. In *Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*, 2003, 4, p. 55-67.

13 Page 83.

14 Page 83.

fils de Louis XV, et Madame son épouse, sous-gouvernante des enfants de France, il fait sa résidence à la cour.

Il y a cinq cens communians au Muy, un vicaire, deux secondaires, une église d'une seule nef assés grande, fort élevée, et dont la voûte est d'une structure particulière. Elle a été consacrée, comme il paroît par les croix peintes sur les murs d'espace en espace, sous le titre de Notre-Dame de la Laure, mais on ne sait par qui, ni quel jour, ni quelle année. On y voit des lettres en dedans et en dehors. La dîme est à M. l'évêque de Fréjus. On trouve en entrant, prez de la porte qui est latérale, un tombeau en forme de caisse élevée de trois pieds sur terre, avec cette inscription à l'entour : *Nobilis Joannes de Ponteves dominus de Modio qui obiit anno 1528.*

La célèbre tour dont parlent les historiens de Provence est à l'entrée de ce lieu. Ce fut là que quelques partisans de François I^{er}, s'étant enfermez, tirèrent sur un officier de Charles-Quint qui étoit entré dans la province, croyant que c'étoit l'empereur, et le tuèrent. On leur promit la vie à condition qu'ils se rendoient à ce prince ; mais s'étant rendus, il les fit tous pendre. La communauté du Muy fait faire encore de nos jours un service solennel tous les ans, le lendemain de l'Ascension, pour ceux qui furent ainsi exécutez. On sonnoit les cloches toute la nuit qui précédoit ce service : mais M. de Fleury défendit ce carillon.

Argens coule au midy et la rivière de Martubié au septentrion ; elle vient se jeter dans ce fleuve au pied de ce village.

Il y avoit autrefois une célèbre fonderie pour des bombes et des canons de fer : mais elle est changée aujourd'huy en fonderie de cuivre. On y a établi depuis quelques années deux scies d'eau sur Martubié. La moitié de son terroir est arrosable et fort bon.

LE PUGET¹⁵

Le Puget, dont M. l'évêque a la seigneurie, est à une demi-lieue de cette ville, au couchant. Le chanoine sacristain de la cathédrale y a sa prébende, qui est des meilleures. Le vicaire a en entier la dîme du vin et dix charges de bled que le prieur lui donne.

Il n'y a qu'un secondaire et trois cens communians. Le patron est saint Jacques-le-Majeur. L'église paroissiale fut rebâtie en 1577, de simple maçonnerie ; elle est assez propre et bien entretenue.

Il n'y a qu'un petit bénéfice, sous le titre de Saint-Jean, de patronage laïque, dont la chapelle est champêtre.

L'évêque de Fréjus ne tire du Puget que dix écus de pension féodale : mais il a dans ce terroir la terre de l'Isle, une des plus belles de la Provence, toute plaine, toute labourable, entourée du fleuve d'Argens et du canal qu'on tire de ce fleuve pour les moulins du Puget et de Fréjus.

Ce village est très ancien sur le chemin de France en Italie qui se nommoit autrefois la voie aurélienne. Les curieux y pourront voir une pierre milliaire qui sert de base au bénitier de l'église paroissiale. On y lit distinctement ces mots gravez en grands caractères :

CAESAR
AVGVSTVS IMP X
TRIBVNICIA
POTESTATE XI

Cette inscription est faite dix-sept ans avant la naissance de Jésus-Christ, qui correspond à l'onzième année de la dignité de tribun dont Auguste étoit revêtu.

¹⁵ Page 87

M. Bergier et M. Bouche, qui rapportent cette inscription, ajoutent à la première ligne ces deux mots : DIVI FILIVS, qui n'y ont jamais été, et mettent aussi XI pour X à la seconde ligne. On voit par ces mots qu'Auguste fit faire des réparations sur la voie aurélienne quelques années avant la naissance de Jésus-Christ. Cette voie sortant de Fréjus étoit beaucoup plus éloignée des *Palus* qu'elle n'est aujourd'hui. Elle conduisoit à ce vieux pont romain nommé d'*Artifex* qu'on voit dans les prées au bout et vis à vis des *Palus*, et de là on alloit droit au Puget. La Province a fait faire un nouveau chemin le long du canal en 1737, élevé et soutenu par des murs, parce que les eaux des *Palus* rendoient le chemin ancien impraticable de qu'il pleuvoit.

ROQUEBRUNE¹⁶

Roquebrune a douze cens communians, un vicaire et quatre secondaires. Son église est une belle nef de maçonnerie, haute, large, voûtée, bâtie sur le rocher, achevée en 1535, consacrée par Léon des Ursins sous le titre de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Quant à la dîme, deux célèbres abbayes la partagent entre elles. Celle de Montmajor d'Arles perçoit les fruits de la partie du terroir qui est avec la ville au-delà du fleuve d'Argens, vers le midy, et celle de Saint-Victor de Marseille retire la dîme du terroir qui est au-delà d'Argens vers le nord. La première portion est affermée plus de trois mille livres et la seconde deux mille. L'abbaye du Toronet y a aussi sept cens livres de rente ; et la commanderie de Comps, de l'ordre de Malte y a des terres et des revenus qui rendent deux mille livres sans aucune charge.

Le vicaire étoit autrefois prieur : mais en 1479, Jean Rosa, prieur-curé, mécontent du seigneur et des habitans de Roquebrune, se transporta au monastère de Montmajor-lez-Arles, et y résigna son bénéfice aux abbé et moines de cette abbaye. Sixte IV le simplifia et le rendit régulier par une bulle d'union à la même abbaye, *in formâ gratiosâ*, qui fut confirmée par un arrêt du grand conseil en 1694. Le vicaire et l'abbaye étant en procez, Barthélemy Camelin, sur la requête du vicaire, le mit à la congrue en 1622 par sa sentence de visite.

Martin Aufrédy fonda, il y a trois siècles, un bénéfice à Roquebrune sous le titre de la Madeleine, dans l'église paroissiale, dont le possesseur est obligé de célébrer trois messes par semaine, et retire quatre cens livres de revenus des fonds affectez à ce bénéfice, dont le patronage étoit familial, mais il est devenu héréditaire dans la maison de Gueibier, par un arrêt de la cour donné depuis quelques années. La même maison possède le patronage du bénéfice de Saint-Blaise, qui rend deux cens livres, à la charge de trois messes par semaine à l'autel de ce saint dans l'église paroissiale.

Il y a de plus une chapelle champêtre dans le terroir de Roquebrune à laquelle est attaché un revenu de cent livres, sous le titre de Notre-Dame des Sales à la charge d'une messe les dimanches et fêtes, pendant trois mois de l'été.

On trouve à Lérins une charte de l'an 1094 qui porte que Bérenger, évêque de Fréjus, avoit donné l'église et la dîme de Notre-Dame de Roquebrune à ce monastère. *Ego Berengarius Forojuliensis episcopus licet indignus, prospiciens totum mundum urgeri diversis angustiis et tribulationibus... trado, dono, tribuo, et concedo ecclesiam parrochiam sanctæ Mariæ de Rocabruna, cum omnibus ad se pertinentibus, decimis, primitiis et oblationibus abbati Adelberto Lirinensi et omnibus successoribus suis, atque cunctis monachis presentibus et futuris ibidem Deo famulantibus, etc.*¹⁷

¹⁶ Page 89.

¹⁷ Traduction (J. Carle) : « Moi, Bérenger, évêque de Fréjus, malgré mon indignité, prévoyant que le monde tout entier est accablé de pièges et de tribulations diverses, sous l'influence du conseil de mes chanoines, je remets, donne, accorde et concède l'église paroissiale de Sainte-Marie de Roquebrune, avec tout ce qui lui est attaché : dîmes, prémices, présents, à l'Abbé Aldebert de Lérins et à tous ses successeurs, ainsi qu'à tous les moines présents et futurs, serviteurs de Dieu au même lieu etc. »

Il y a apparence que les religieux de Saint-Victor avoient déjà la dîme de Palaison, en deçà d'Argens, lorsque cet évêque fit cette donation ; car il s'éleva entre cette abbaye et celle de Lérins des contestations touchant la dîme de Roquebrune qui furent terminées en 1120 par un autre Bérenger, évêque de Fréjus, qui en donna avis au pape Calixte II.

Roquebrune fut assiégée pendant les guerres de la religion, au XVI^e siècle, par Bernard de la valette commandant pour le Roi en Provence et général de l'armée ; mais il fut tué par capitaine Barjac d'un coup d'arquebuse tandis qu'il faisoit pointer un canon assés prez des murs, et siège fut levé.

Le terroir de Roquebrune est très-vaste en plaines et collines qui rapportent beaucoup de bled. M. l'évêque de Fréjus est cosseigneur de ce lieu avec les abbez de Montmajor, du Toronet, de Saint-Victor, et le commandeur de Comps ; il y a aussi plusieurs cosseigneurs séculiers entre lesquels M. de Badier, et M. d'Espitalier, seigneur des Tourres, ont plus de juridiction que nul autre.

Le peuple de Roquebrune parle provençal d'une manière moins rude et plus agréable qu'en nulle autre part.

